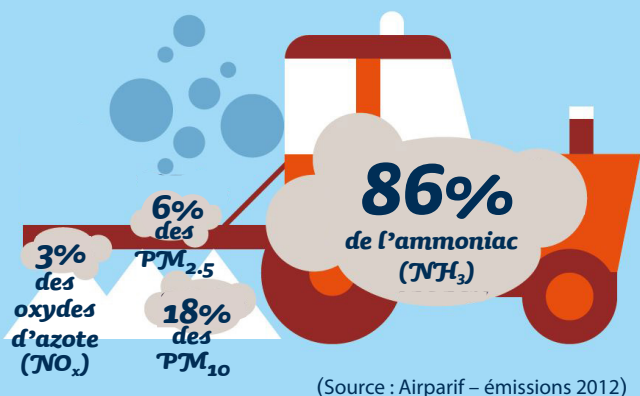


~ Qualité de l'air ~

# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS dans le secteur agricole

**En Île-de-France, le secteur agricole, principalement constitué de grandes cultures céréalières, est la principale source d'émission d'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ), qui est un précurseur de particules secondaires. Le travail des terres cultivées est également à l'origine de l'émission de poussières organiques et minérales parfois chargées de composés chimiques utilisés pour la fertilisation et la lutte contre les nuisibles.**

## Poids du secteur agricole dans les émissions primaires de chaque polluant en Île-de-France



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**49%** du territoire d'Île-de-France est composé de surfaces agricoles dont une majorité sont des productions céréalières.

**1,6%** de la surface agricole est certifiée Agriculture Biologique et met en œuvre des techniques de culture qui limitent l'érosion des sols et l'émission de particules.

(Source : CR IdF – agriculture et espaces ruraux d'Île-de-France)

**162 kg** de fertilisants épanchés par hectare de culture pour une moyenne française de 155kg.

(Source : CGDD – La revue n°113, 2012)

**4%** de la surface agricole est toujours en herbe.

(Source : Agreste – mémento de la statistique agricole 2015)



## LES SOLUTIONS

### Améliorer les techniques d'épandage

Optimiser la fertilisation azotée et privilégier les engrais les moins volatils. Enfouir rapidement les effluents pour limiter la volatilisation de l'ammoniac au champ et employer des techniques ou des matériels d'épandage permettant de réduire les émissions.

**Sur le terrain :** on peut recommander aux agriculteurs d'utiliser de l'ammonitrate qui est un engrais moins volatil lors de leurs épandages.

### Sensibiliser les acteurs du monde agricole

Intégrer la qualité de l'air dans la formation initiale et continue. Informer l'ensemble des acteurs du développement agricole.



### Limiter le labour des sols cultivés

Les terres agricoles franciliennes sont fortement déstructurées par les passages successifs des machines. Cette érosion, à l'origine de la mise en suspension de particules, peut être évitée par des techniques culturales simplifiées et la réintroduction de haies arborées.

### Limiter le brûlage des résidus agricoles à l'air libre

Le brûlage des pailles est interdit et le brûlage des résidus issus de l'élagage des haies, arbres fruitiers, vignes et autres végétaux doit être évité.

**Sur le terrain :** valoriser les résidus de culture (le ministère soutient la méthanisation de ces déchets).